

## MANUEL DES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	Réf. DFI.4.3.0
RATTACHEMENT : DIVISION TRESORERIE	Date : février 2021

N°	MISSIONS
1	Assurer le règlement des dépenses d'investissement engagées par l'Office, par fonds propres ou financés.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Détenir et préparer les chèques ainsi que tout autre titre de paiement, de toutes les dépenses de l'Office ;
2	Veiller au respect de l'échéancier des règlements des dépenses d'investissement de l'Office ;
3	Fournir l'information nécessaire en matière de règlement aux entités concernées ;
4	Assurer le contrôle des dossiers de règlements avant mise en paiement ;
5	Préparer et contrôler les titres de paiement et les transmettre aux bénéficiaires ;
6	Etablir les demandes de paiements directs adressées aux bailleurs de fonds ;
7	Etablir les demandes de justification et de réalimentation des comptes spéciaux ouverts pour les projets financés par les bailleurs de fonds ;
8	Suivre les réalimentations et justifier les comptes spéciaux ;
9	Etablir les demandes de remboursement et suivre la régularisation effectuée par le bailleur de fonds.